

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC  
505, boul. René-Levesque Ouest, bureau 1106  
Montréal, QC  
H2Z 1Y7

23/10/2015

# Directive relative à l'application de la politique sur la formation en RCR



Directive adoptée le 23 octobre 2015

## CONSIDÉRANT

- La politique sur la formation en RCR, adoptée par le conseil d'administration de l'OAQ le 29 août 2014, qui stipule que : « *Les acupuncteurs doivent suivre une formation en RCR, de type : Soins immédiats en réanimation (SIR) pour Professionnels de la santé (C) et que cette formation soit renouvelée tous les deux ans* ».
- Les éléments de contenu d'une formation de type « *Soins immédiats en réanimation (SIR) pour professionnels de la santé (C)*<sup>1</sup> », soit :
  1. *Cible les adultes, adolescents, les enfants (1 an à l'adolescence), et les bébés (1 an et moins obligatoire);*
  2. *s'adresse entre autres aux premiers répondants (intégrés aux SPU), aux techniciens-ambulanciers, aux paramédicaux, aux médecins, aux dentistes, aux pharmaciens, aux infirmières, aux inhalothérapeutes, aux étudiants et aux enseignants du domaine de la santé;*
  3. *la formation apprendra le dégagement des voies respiratoires;*
  4. *la RCR exécutée par 1 ou 2 sauveteurs chez l'adulte;*
  5. *la certification défibrillateur externe automatisé (DEA) à 1 ou 2 sauveteurs;*
  6. *enseigne à utiliser le masque de poche ou l'écran facial, le ballon-masque, la manœuvre de Sellick ainsi que la prise de pouls;*
  7. *instructions sur AVC, arrêt cardiaque et situations spéciales de réanimation.*

## IL EST RECONNU QUE

**Les trois formations suivantes, identifiées comme s'adressant aux professionnels de la santé, sont conformes à la directive :**

- « Soins immédiats en réanimation pour les professionnels de la santé (incluant le DEA) niveau C » de la Fondation des maladies du cœur.
- « RCR-DEA ISS » de la Croix-Rouge canadienne.
- « RCR des professionnels de la santé » niveau ISS (intervenant en soins de santé) de l'Ambulance Saint-Jean.

## IL EST AUSSI RECONNU QUE

**Les six formations suivantes, bien que leur titre ou leur contenu ne soit pas exactement similaire au programme de référence type, sont jugées conformes<sup>2</sup> :**

---

<sup>1</sup> La référence utilisée est le programme intitulé « Soins immédiats en réanimation pour professionnels de la santé (SIR) incluant DEA niveau C » de la Fondation des maladies du cœur.

<sup>2</sup> Dans ces formations, certaines portions du contenu jugées non critiques pourraient ne pas figurer au programme, comme la réanimation à deux personnes, l'utilisation des pocket mask ou ballon-masque ou la manœuvre de Sellick)

1. Ambulance Saint-Jean : RCR des professionnels de la santé incluant l'oxygénothérapie;
2. Ambulance Saint-Jean : secourisme général, RCR incluant DEA niveau C;
3. Ambulance Saint-Jean : secourisme urgence, incluant RCR, DEA niveau C;
4. Ambulance Saint-Jean : secourisme élémentaire en mer;
5. Fondation des maladies du cœur : soins immédiats + DEA (SIR-DEA);
6. Croix-Rouge canadienne : RCR DEA, niveau C

## QU'EN EST-IL DES AUTRES FORMATIONS

Les formations en secourisme autres que les 9 jugées conformes à la **Politique sur la formation en RCR de l'OAQ** ne permettent pas de remplir les obligations de l'acupuncteur relatives à la **Politique sur la formation en RCR**, mais peuvent être reconnues aux fins de la DFCO en heures libres.

À titre d'exemple, les formations offertes par la CSST en milieu de travail ainsi que la formation de l'Ambulance Saint-Jean portant sur le secourisme avancé en mer ne sont pas jugées conformes à la **Politique sur la formation en RCR de l'OAQ**, car elles n'incluent pas les protocoles sur les enfants et les bébés. Ces deux formations ne permettent donc pas de satisfaire à l'exigence de formation de la **Politique de formation en RCR de l'OAQ**, mais l'acupuncteur qui aurait suivi l'une d'entre elles pourrait se voir reconnaître des heures libres aux fins de l'exigence de formation continue obligatoire (DFCO).

## SI VOUS VOULEZ FAIRE UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

L'acupuncteur ayant suivi une formation autre que les 9 ici reconnues conformes et qui considère que le contenu de la formation suivie est similaire au contenu de la formation type de référence, peut faire une demande d'équivalence aux fins de la **Politique sur la formation en RCR de l'OAQ**.

L'acupuncteur qui fait une demande d'équivalence doit présenter une demande documentée s'il veut faire reconnaître sa formation. L'acupuncteur qui fait une demande doit faire lui-même l'analyse et recouper les éléments de contenu ici identifiés avec ceux du cours soumis à l'examen pour faire parvenir la demande au CFC. À cette fin, il doit transmettre :

1. une copie du programme détaillé mis en ligne ou publié par l'organisme qui offre la formation, programme dans lequel il est facile d'identifier les éléments du programme suivi qui correspondent au programme de la formation type de référence;
2. un document qu'il aura préparé et qui compare les éléments de contenu de la formation suivie et les éléments de contenu de la formation type de référence, document qui met en évidence que la formation suivie est identique ou similaire à la formation type de référence. L'acupuncteur devra aussi identifier dans ce document les éléments de contenu qui sont absents dans la formation suivie.

- **Notez que les demandes d'équivalence qui ne sont pas accompagnées de ces deux documents ne seront pas analysées et que, dans ce cas, l'équivalence sera d'emblée refusée.**
  
- **Les formations doivent être offertes par un formateur certifié par l'un des trois organismes ici nommés et une carte de certification émise par ledit organisme devra être remise au participant.**